



**COMMUNE DE SAINT-SULPICE**  
**MUNICIPALITÉ**

---

**PRÉAVIS N° 05/15**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

---

**VENTE DE LA STRUCTURE MODULAIRE**  
**UAPE ET BIBLIOTHÈQUE**  
**À LA COMMUNE DE MOUDON**

Saint-Sulpice, le 30 mars 2015

VENTE DE LA STRUCTURE MODULAIRE  
UAPE ET BIBLIOTHÈQUE  
À LA COMMUNE DE MOUDON

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. INTRODUCTION**

La structure modulaire mise en place pour l'UAPE et la bibliothèque, achetée après l'acceptation du préavis 07/11, est en fonction depuis la rentrée scolaire d'août 2012. Ces deux structures parascolaires seront transférées dans le nouveau bâtiment en construction dès la rentrée scolaire de 2015. Après avoir réfléchi à une nouvelle affectation possible et n'ayant aucune solution intéressante à proposer, la Municipalité s'est préoccupée dès la fin de l'année 2014 de la vente de ce matériel.

L'objet du présent préavis est de vous proposer la vente de la structure modulaire à la commune de Moudon.

**2. OBJET**

Des contacts ont été pris en décembre 2014 avec la Municipalité de Moudon par l'intermédiaire de M. Yves Leyvraz, secrétaire communal (ancien secrétaire communal de notre commune). En effet la commune de Moudon se devait de mettre en place rapidement une UAPE et devait ouvrir également 2 classes supplémentaires, tout ceci résultant de la forte progression de leur population.

Une première visite d'une délégation Municipale de Moudon a eu lieu le vendredi 9 janvier 2015. Les locaux proposés correspondaient exactement à ce que recherchait Moudon. Dès lors une option d'achat a rapidement été mise en place, laissant le temps à la Municipalité d'élaborer son préavis (68/15) daté du 16 février 2015.

La commission en charge du préavis est venue « in corpore » visiter les lieux le mardi 3 mars 2015 et a siégé sur place à l'issue de la visite. Lors de la séance du Conseil communal de Moudon du mardi 24 mars 2015, l'achat de la structure modulaire a été largement accepté. Dès lors, il appartient au Conseil communal de Saint-Sulpice de se prononcer sur la vente de la structure modulaire.

Bien évidemment la structure modulaire est vendue vide, le mobilier étant intégralement transféré dans les nouveaux bâtiments. A charge également de la commune de Moudon, le démontage, le transport et le remontage de la structure.

Il faut encore mentionner que dès janvier 2015, le dossier de vente était prêt. En cas de refus de la commune de Moudon, le processus de vente aurait été rapidement engagé auprès d'autres communes vaudoises.

### **3. ASPECT FINANCIER**

La structure modulaire a été achetée neuve en 2011 (28 modules + 1 module de chauffage) pour la somme de CHF 350'000.-. Le prix de vente négocié à CHF 200'000.- représente, selon le fournisseur, une excellente affaire. Nous n'avons à ce jour pas d'autre offre d'achat à proposer mais selon le principe bien connu de Monsieur de La Fontaine « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », nous vous proposons de ne pas laisser passer cette opportunité !

Les modules sont en parfait état, ils ont été utilisés pendant 3 ans et nous auront donc coûté CHF 50'000.-/an, coût bien inférieur à une location pour la même période. Ils sont vendus sans aucune garantie, leur état étant supposé connu de l'acheteur.

Il faut encore mentionner qu'il n'y a pas de TVA sur cette transaction.

Formellement et en cas d'acceptation par votre Conseil, la somme de CHF 200'000.- sera portée en compte sur le préavis n° 07/11, ainsi que les différentes subventions reçues. Le compte du préavis pourra dès lors être bouclé.

### **4. CONCLUSION**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE**

- vu le préavis municipal n° 05/15
- vu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**DÉCIDE**

- D'autoriser la vente de la structure modulaire de l'UAPE et de la bibliothèque à la commune de Moudon pour un montant de CHF 200'000.- net.
- De porter cette somme au crédit du préavis n° 07/11 dont le compte pourra dès lors être bouclé.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Syndic :

La Secrétaire :

A. Clerc

E. Jordan

Délégué municipal : M. Jean-Pierre Jaton